

Mairie de VALIGNAT

Le Bourg

03330 VALIGNAT

DATE DE CONVOCATION

30/08/19

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 6 septembre à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la mairie en séance ordinaire,
sous la présidence de Magalli BLAES, Maire.

Présents:

BLAES Magalli, ROLLIN Florence, CHASSIN Yves,
LAEDERICH Pierre

Absent excusés : WAGNER Hervé et SASTRE GARAU
Danielle qui donne procuration à BLAES Magalli

NOMBRE DE CONSEILLERS : 6

PRESENTS : 4

VOTANTS : 5

- 1) **Secrétaire de séance** : Florence ROLLIN a été désignée secrétaire de séance.
- 2) **Le compte-rendu** de la réunion du 06 juillet 2019 a été adopté à l'unanimité.

3) DELIBERATION POUR L'ADHESION DES VILLES DE MONTLUÇON, MOULINS, VICHY AU SDE 03- DEL2019-09-001

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE 03, Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier regroupant 314 communes de l'Allier (toutes sauf Montluçon, Moulins et Vichy) et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le SDE 03 a reçu une demande d'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy, souhaitant adhérer au titre de la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ces demandes d'adhésion font suite aux délibérations suivantes :

- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Montluçon en date du 27 juin 2019
- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Moulins en date du 14 juin 2019
- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Vichy en date du 24 juin 2019

Le SDE 03 a approuvé les demandes d'adhésion par délibération du comité syndical le 11 juillet 2019.

Le Conseil Municipal de Valignat après délibération, accepte l'adhésion des villes de Moulins, Montluçon et Vichy au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1^{er} janvier 2020.

4) DECISION MODIFICATRICE SUR LE BUDGET 2019 POUR APPROVISIONNER L'ARTICLE 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – DEL2019-09-002

Madame le Maire rappelle au Conseillers qu'il avait été voté par délibération le 07 septembre 2018, une adhésion annuelle pour une subvention de 20 € à l'Association La Bosse des Minéraux- Wolframines. Nous n'avions pas budgétisé cette somme sur le budget 2019, il convient donc de prendre une DM pour approvisionner de 20 € l'article 6574 : subvention aux associations. Nous prendrons cette somme sur l'article 022: dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal, ce prononce pour cette DM. Voix : 5 POUR

5) DELIBERATION POUR L'ACHAT D'UN BIEN IMMOBILIER SUR LA COMMUNE – DEL2019-09-003

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait valorisant pour la commune de Valignat d'acquérir le terrain et la grange de Mr Machelon qui est en vente (bien cadastré ZE 75).

Comme ce bien immobilier est à côté de la Place de l'église et en face de l'espace vert Allée des Dames, une partie pourrait être aménagée en espace vert arboré avec des jeux pour enfants, dans la continuité du parc de l'église. La grange quant à elle pourrait faire l'objet d'une réserve de bâtiment pour la commune. La commune pourrait faire une proposition d'achat à 31 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce POUR. Votes : 1 voix Contre et 4 voix Pour.

6) DELIBERATION POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT – DEL2019-09-004

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que pour financer l'investissement prévu : Achat d'un Bien immobilier cadastré ZE 75 sur la commune, il est nécessaire d'avoir recours à un emprunt. Sur trois organismes financiers consultés, un seul nous a transmis sa propositions (Caisse d'Epargne) Les deux autres (Le Crédit Agricole et la Banque Populaire) nous ont informé ne pas être en mesure de faire une offre.

La Caisse d'Epargne avec un taux de 0.39 % constant sur 5 ans et un taux de 0.69 % fixe sur 10 ans et avec 0.25 % de frais de dossier, paraît intéressant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Est d'accord pour contracter un emprunt de 31 000 € auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et Limousin selon les modalités mentionnées ci-dessous.

* Objet du prêt: financement de l'acquisition d'un bien immobilier ZE 75

* Durée du prêt: 10 ans – Montant total des intérêts : 1096.24 €

* Périodicité des échéances: trimestrielle

* Amortissement du capital: Constant

* Commission d'engagement: 0.25% du montant de l'emprunt

Votes:1 voix Contre et 4 voix Pour.

7) QUESTIONS DIVERSES

- Devis de l'entreprise Sussat Sioule Service de 245 € pour l'entretien du cimetière : avis favorable du Conseil
- Arrêté Municipal de circulation temporaire pour l'exercice de manœuvre des pompiers de Bellenaves le 20/09/19 à 18h Allée des Platanes
- Discours pour les obsèques de Mr Baudet
- Exploitation des Aérodrômes de Paris par des sociétés privées : le Conseil est contre. (Nous souhaitons qu'il reste à l'Etat)
- Suite aux visites en Mairie de plusieurs habitants se plaignant de nuisances sonores provoquées par 9 chiens d'une propriété sur la commune ; dans un 1^{er} temps Mme le Maire se propose d'aller voir le propriétaire des chiens pour trouver une solution amiable.

La séance est levée à 20 heures 05 .

Magalli BLAES	Florence ROLLIN	Danielle SASTRE-GARAU
Yves CHASSIN	Pierre LAEDERICH	Hervé WAGNER